Commune de Hamois

# Rapport annuel Développement Rural 2019

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

# Partie I : Situation générale de l'opération



Le PCDR de Hamois a été approuvé par le Gouvernement wallon le 16 février 2016. 2019 est donc la quatrième année de mise en œuvre des projets. Outre les deux premières conventions relatives à la création d'une liaison douce reliant Hamois et Achet, et l'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne, plusieurs projets ont été initiés, avec le soutien de la Commission Locale de Développement Rural et la Fondation Rurale de Wallonie.

## 1. Tableau des projets réalisés

| Priorité du PCDR | Numéro projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) |
|---|---|---|---|---|
| Lot 1 | 2 | Achat de boites d'informations personnelles à destination des aînés. | 2.295,37 € | |
| Lot 1 | 4 | Contrat Rivière Haute-Meuse | | |
| Lot 1 | 5 | Réflexion globale sur la mobilité via l'élaboration d'un outil cartographique à usage communal | Un groupe de travail chemins et sentiers a été mis en place en 2019. | |

## 2. Tableau des projets en cours.

| Priorité du PCDR | Numéro du projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Stade d'avancement du projet |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot 2 | 18 | Aménagement du centre de village à Schaltin | A définir ultérieurement | 1. Département espaces verts (SPW) 60%<br>2. Contrat rivière du Bocq<br>3. Petit patrimoine populaire Wallon<br>4. Semaine de l'arbre<br>5. Infrasport | Mise en place d'un comité d'accompagnement villageois<br>Plantation de 40 arbres fruitiers<br>Marché de désignation de l'auteur de projet en cours |
| Lot 2 | 17 | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye (La Grette) | A définir ultérieurement | | Présentation de l'esquisse en CLDR |
| Lot 2 | 14 | Esplanade des 4 vents à Natoye | | DR – RW – Site à réaménager | Conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BEP |
| Lot 1 | 4 | Amélioration de la qualité de l'eau | | SPGE - STP | La Commune a adhéré aux services AGREA de l'INASEP.<br>Le STP a effectué des travaux de curage de cours d'eau.<br>Contrat rivière haute meuse |
| Lot 1 | 13 | Mise en place d'une plateforme inter-services | 0€ | | 5 groupes de travail seront mis en place au sein de l'Administration Communale |
| Lot 2 | 15 | Amélioration des infrastructures | 1. Natoye : | FWB | 1. Ecole de Natoye : Permis d'urbanisme |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | des écoles de Natoye et de Hamois | 911.323,55 €<br><br>2. Ecole de Hamois : 400.000 € (estimation) | | obtenu. Marché de travaux attribué – en attente de la subvention<br>2. <u>Ecole de Hamois</u> : auteur de projet désigné |
| Lot 1 | 6 | Politique communale de l'environnement | 61.130,20 € | | Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les écoles |
| Lot 1 | 7 | Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : Phase 1 : Liaison Hamois-Achet<br>Première convention Développement Rural | Convention réalisation : 763.654,89 € | DR | E<u>n attente de la signature de la ministre</u> |
| Lot 1 | 11 | Actions de soutien à l'économie locale | 1.500€ | Commune | Une action de promotion du commerce local a été menée pour les fêtes de fin d'année. Décorations communes des commerces, promotion et distribution de bons de réduction. |
| Lot 1 | 10 | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne<br>Deuxième convention Développement Rural | 931.348,85 € | DR | Permis d'urbanisme obtenu |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot 2 | 20 | Création d'une micro-zone d'activités économiques à la Gozée à Natoye | | | Géomètre désigné pour diviser les parcelles concernées. |
| Lot 3 | 28 | Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire wallon (étude et réalisations) | | | Appel à projet approuvé pour le recensement du PPPW – en cours |

### 3. Tableau des projets en attente

| Priorité du PCDR | Numéro du projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Programmation du projet |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot 1 | 9 | Élaboration et mise en œuvre d'un outil d'aménagement du territoire dans le but de préserver les paysages ruraux | 30.250 € TVAC | Aucun | 2020 |
| Lot 2 | 14 | Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés | Non budgété | | 2020-2023 |
| Lot 2 | 19 | Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages | Non budgété | | 2020-2023 |
| Lot 2 | 21 | Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC | Non budgété | | 2020-2023 |
| Lot 2 | 22 | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Scoville, Mohiville et Scy | Non budgété | | 2020-2023 |
| Lot 2 | 23 | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet | Non budgété | | 2020-2023 |
| Lot 3 | 24 | Développement d'une politique d'intégration de la cité Vivaise à Emptinne | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 25 | Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 26 | Accompagnement des producteurs/agriculteurs dans la diversification et la promotion de leurs activités | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 27 | Élaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 28 | Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire wallon (étude et réalisations) | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 29 | Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 30 | Création et promotion d'un atelier rural et d'un hall relais | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 31 | Renforcement des services communaux à la population et adaptation du site communal d'Emptinne | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 32 | Mise en place de mesures de promotion de la commune | Non budgété | | 2024-2026 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot 3 | 33 | Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 34 | Création d'un centre de travail partagé (espace coworking) à Emptinne (ZAE de Ciney-Hamois) | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 35 | Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente | Non budgété | | 2024-2026 |
| Lot 3 | 36 | Développement de logements intergénérationnels | Non budgété | | 2019 |

## 4. 4. Tableau des projets abandonnés

Aucun projet abandonné

## 5. Tableau des initiatives nouvelles

Aucune nouvelle initiative à ce stade

**Partie II : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.**

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

La Commune attend la signature de la Ministre sur l'attribution du marché de travaux ayant pour objet la création d'une liaison douce entre les villages de Hamois et Achet.

**PARTIE III : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

Aucun projet à ce stade de l'ODR

# PARTIE IV : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

| **Année de l'installation de la CLDR** | **Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur** | **Dernière date de la modification de composition de la CLDR** | **Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur** |
|---|---|---|---|
| 2013 | 2013 | Suite aux élections communales, le quart communal a été recomposé le 18 février 2019 | Aucune |
| **Date des réunions durant l'année écoulée** | 12 mars 2019 | **Nombre de présents** | 13 |
| | 18 juin 2019 | | 17 |
| | 30 septembre 2019 | | 9 |
| **Réflexion sur l'opération de développement rural** | | | |

| | |
|---|---|
| | L'année 2019 a été marquée par le travail autour du projet d'aménagement du cœur de village d'Emptinne, projet emblématique du PCDR. En raison des aléas des procédures administratives, la CLDR ne s'est réunie qu'à 3 reprises. Néanmoins, d'autres réunions ou activités ont permis aux membres de poursuivre leurs travaux, notamment via une réunion villageoise consacrée au cœur de village de Schaltin ou via les activités du groupe de travail Patrimoine.<br><br>La CLDR s'est donc réunie à 3 reprises pour :<br>RECEVOIR DES INFORMATIONS<br>• L'état d'avancement de la première demande de convention : fiche-projet I.7 : liaison Hamois-Achet<br>• Le point sur l'état d'avancement des fiches-projets du PCDR et d'autres projets communaux : la plaine Eugénie de Mohiville, les aménagements de voiries, l'aménagement du centre de Schaltin, l'aménagement de modules de jeux et de parcours VITA au bois de Cheumont, l'aménagement des infrastructures scolaires de Hamois et Natoye, la place de la Grette à Natoye, la ZAE de la Gozée à Natoye, L'espace de convivialité de la source du Bocq à Scy, … notamment via la mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'état d'avancement des projets.<br>• Les projets du GAL et leur état d'avancement via l'organisation d'une réunion inter-cldr avec les communes de Ciney, Somme-Leuze et Havelange.<br><br>REMETTRE DES AVIS<br>• Sur les projets à introduire en DR.<br>o Le premier concerne la fiche-projet n°21 : Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC. En effet, le bâtiment, dans son état actuel, ne répond plus aux besoins des utilisateurs (les bureaux du service communal de la Culture et de l'Accueil extra-scolaire, la salle d'exposition, …). Sa rénovation devient donc importante.<br>o Le second concerne la fiche-projet n°25 : Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives. Ce passage en lot 1 ouvrira la possibilité d'acquérir un terrain dans le prolongement des infrastructures existantes afin de permettre le développement futur des activités.<br>• Sur l'aménagement du cœur de village d'Emptinne, où l'avant-projet a été approuvé après deux présentations en réunion, dont une organisée en commun avec la CCATM. |

| | |
|---|---|
| | MAIS AUSSI…<br>Au-delà de ces deux réunions plénières, les membres de la CLDR ont été conviés :<br>- A la cérémonie communale des vœux<br>- A la consultation des habitants du village de Schaltin organisée le 26 juin 2019.<br><br>Le travail du groupe Patrimoine s'est également poursuivi, dans le cadre de l'inventaire des éléments patrimoniaux. Les coordinateurs du groupe ont organisé un tour des villages afin de présenter ce travail d'inventaire et mobiliser un maximum de citoyens autour de la démarche. |
| **Propositions de projets à entreprendre** | |
| **Numéro fiche-projet** | 21 |
| **Intitulé du projet** | Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC |
| **Priorité du projet** | 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019-2021. Prochaine demande de convention DR. |
| **Numéro fiche-projet** | 17 |
| **Intitulé du projet** | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye |
| **Priorité du projet** | 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019-2021. Partenariat province-commune. |
| **Numéro fiche-projet** | 14 |
| **Intitulé du projet** | Esplanade des Quatre vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés. |
| **Priorité du projet** | Lot 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019. Tout un travail de réflexion sera réalisé, en vue de préparer une actualisation de la fiche-projet. |
| **Programme 2020 de la CLDR** | |

4 dates de réunion ont été programmées : 18 février, 21 avril, 15 septembre et 17 novembre. Les réunions auront lieu à 20h.

Pour répondre aux demandes de la CLDR, les éléments suivants ont été définis :

- Différentes informations seront données sur des thématiques présentes dans le PCDR. Ont été choisis et dans l'ordre de priorité :
    1. La présentation de la réflexion sur la place de la Grette par Laurence Ancion
    2. La présentation du Contrat de Rivière et de son programme d'action
    3. La démarche Pollec et le PAEDC
    4. Le travail mené sur l'esplanade des Quatre Vents
    5. Le Plan de Cohésion Sociale
    6. L'état d'avancement des projets du GAL avec un zoom spécifique sur Hamois.

- Les réunions pourront être délocalisées et des visites de terrain seront programmées en fonction des sujets traités et des actualités.

- La CLDR sera amenée à travailler activement sur la mise en œuvre des projets suivants :
    - La mise en place d'une journée des associations
    - La mise en œuvre d'actions de soutien au commerce local
    - La mise en œuvre d'une charte de convivialité rurale
    - Le réaménagement de la salle d'Achet

Sans oublier le fonctionnement actuel de la Commission et le suivi de l'état d'avancement des projets du PCDR.

# PARTIE V : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

| | Priorité du PCDR | Intitulé et numéro du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Dénomination | Pourcentage intervention |
| 2020 | 2.21 | Aménagement extension du bâtiment de l'OCTC | A définir | Développement Rural | 60% jusque 500.000 €<br>50% au delà |
| 2021 | 2.17 | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye | A définir | Développement Rural | 80% |
| 2022 | 3.36 | Projet n°36 : Développement de logements intergénérationnels | A définir | Développement Rural | 80% |

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

# RAPPORT ANNUEL

## Annexes à la partie 4

<table>
<tr><td>Année de l’installation de la CLDR</td><td>Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur</td><td>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</td><td>Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur</td></tr>
<tr><td>2013</td><td>2013</td><td>Suite aux élections communales, le quart communal a été recomposé le 18 février 2019</td><td>Aucune</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Date des réunions durant l’année écoulée</td><td>12 mars 2019</td><td rowspan="3">Nombre de présents</td><td>13</td></tr>
<tr><td>18 juin 2019</td><td>17</td></tr>
<tr><td>30 septembre 2019</td><td>9</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l’opération de développement rural</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| | L'année 2019 a été marquée par le travail autour du projet d'aménagement du cœur de village d'Emptinne, projet emblématique du PCDR. En raison des aléas des procédures administratives, la CLDR ne s'est réunie qu'à 3 reprises. Néanmoins, d'autres réunions ou activités ont permis aux membres de poursuivre leurs travaux, notamment via une réunion villageoise consacrée au cœur de village de Schaltin ou via les activités du groupe de travail Patrimoine.<br><br>La CLDR s'est donc réunie à 3 reprises pour :<br>RECEVOIR DES INFORMATIONS<br>• L'état d'avancement de la première demande de convention : fiche-projet I.7 : liaison Hamois-Achet<br>• Le point sur l'état d'avancement des fiches-projets du PCDR et d'autres projets communaux : la plaine Eugénie de Mohiville, les aménagements de voiries, l'aménagement du centre de Schaltin, l'aménagement de modules de jeux et de parcours VITA au bois de Cheumont, l'aménagement des infrastructures scolaires de Hamois et Natoye, la place de la Grette à Natoye, la ZAE de la Gozée à Natoye, L'espace de convivialité de la source du Bocq à Scy, … notamment via la mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'état d'avancement des projets.<br>• Les projets du GAL et leur état d'avancement via l'organisation d'une réunion inter-cldr avec les communes de Ciney, Somme-Leuze et Havelange.<br><br>REMETTRE DES AVIS<br>• Sur les projets à introduire en DR.<br>o Le premier concerne la fiche-projet n°21 : Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC. En effet, le bâtiment, dans son état actuel, ne répond plus aux besoins des utilisateurs (les bureaux du service communal de la Culture et de l'Accueil extra-scolaire, la salle d'exposition, …). Sa rénovation devient donc importante.<br>o Le second concerne la fiche-projet n°25 : Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives. Ce passage en lot 1 ouvrira la possibilité d'acquérir un terrain dans le prolongement des infrastructures existantes afin de permettre le développement futur des activités.<br>• Sur l'aménagement du cœur de village d'Emptinne, où l'avant-projet a été approuvé après deux présentations en réunion, dont une organisée en commun avec la CCATM. |

| | |
|---|---|
| | MAIS AUSSI…<br>Au-delà de ces deux réunions plénières, les membres de la CLDR ont été conviés :<br>- A la cérémonie communale des vœux<br>- A la consultation des habitants du village de Schaltin organisée le 26 juin 2019.<br><br>Le travail du groupe Patrimoine s'est également poursuivi, dans le cadre de l'inventaire des éléments patrimoniaux. Les coordinateurs du groupe ont organisé un tour des villages afin de présenter ce travail d'inventaire et mobiliser un maximum de citoyens autour de la démarche. |
| **Propositions de projets à entreprendre** | |
| **Numéro fiche-projet** | 21 |
| **Intitulé du projet** | Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC |
| **Priorité du projet** | 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019-2021. Prochaine demande de convention DR. |
| **Numéro fiche-projet** | 17 |
| **Intitulé du projet** | Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye |
| **Priorité du projet** | 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019-2021. Partenariat province-commune. |
| **Numéro fiche-projet** | 14 |
| **Intitulé du projet** | Esplanade des Quatre vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés. |
| **Priorité du projet** | Lot 2 |
| **Calendrier d'exécution** | 2019. Tout un travail de réflexion sera réalisé, en vue de préparer une actualisation de la fiche-projet. |
| **Programme 2020 de la CLDR** | |

4 dates de réunion ont été programmées : 18 février, 21 avril, 15 septembre et 17 novembre. Les réunions auront lieu à 20h.

Pour répondre aux demandes de la CLDR, les éléments suivants ont été définis :

- Différentes informations seront données sur des thématiques présentes dans le PCDR. Ont été choisis et dans l'ordre de priorité :
    1. La présentation de la réflexion sur la place de la Grette par Laurence Ancion
    2. La présentation du Contrat de Rivière et de son programme d'action
    3. La démarche Pollec et le PAEDC
    4. Le travail mené sur l'esplanade des Quatre Vents
    5. Le Plan de Cohésion Sociale
    6. L'état d'avancement des projets du GAL avec un zoom spécifique sur Hamois.

- Les réunions pourront être délocalisées et des visites de terrain seront programmées en fonction des sujets traités et des actualités.

- La CLDR sera amenée à travailler activement sur la mise en œuvre des projets suivants :
    - La mise en place d'une journée des associations
    - La mise en œuvre d'actions de soutien au commerce local
    - La mise en œuvre d'une charte de convivialité rurale
    - Le réaménagement de la salle d'Achet

Sans oublier le fonctionnement actuel de la Commission et le suivi de l'état d'avancement des projets du PCDR.

**Les comptes rendus des différentes réunions sont repris en annexe.**

Hamois - **O**pération de **D**éveloppement **R**ural/ Agenda 21 local

**Réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**
**Le 12 mars 2019**

***Membres présents :***
WARZÉE CAVERENNE V., ROLAND P-H., CELLIER G., DEGOTTE J-P., BALLEUX S., DESCAMPS Th., DEWEER D., BAUDOIN Ch., GAUTHIER J., LEBRUN Ph., BESONHEZ Q., RASE J., MONJOIE A-S.

***Agent-relais communal :***
PECHEUR R.

***Auteur de projet :***
LORIDAN B., bureau de Ceuster et associés.

***Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :***
DEFAYS D.

***Excusés***
DEPREZ M., WATTERMAN Y, JADOT D., SMETS B., RÉSIBOIS J.

## 1. Recomposition de la CLDR et accueil des nouveaux membres

Suite aux élections communales d'octobre 2018, le quart communal de la Commission a été actualisé.

Deux nouveaux candidats « citoyens » ont également été désignés.

Pierre-Henri Roland, Premier Echevin et nouveau Président de la Commission, accueille les participants et remercie Valérie Caverenne pour ses années passées à la tête de la Commission.

La Commission a également observé une minute de silence en mémoire de Luc Jadot, l'un des fers de lance du Développement Rural à Hamois. Son travail et sa passion pour sa commune sont rappelés.

Un tour de table de présentation est ensuite organisé pour permettre aux nouveaux membres de se présenter.

## 2. Avant-projet d'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Emptinne (Fiche-projet 1.10)

### 2.1 Présentation de l'avant-projet

Madame Loridan, représentante du Bureau d'études De Ceusteret associés, présente l'avant-projet, sur base de plans et de vues 3D.

Une attention particulière est portée à l'évolution de la conception de cet avant-projet, depuis l'esquisse déposée lors de l'appel d'offres jusqu'à l'intégration des attentes/exigences des pouvoirs subsidiants mais aussi de la DGO1, des TEC, … Les évolutions liées aux contraintes budgétaires sont également pointées.

La présentation de l'avant-projet se trouve en annexe 1 de ce compte-rendu.

**Les éléments suivants sont précisés suite au questionnement des membres de la CLDR :**

- Certaines personnes s'étonnent du choix d'orienter les cyclistes vers la rue du Relais en raison de sa pente plus importante qu'un itinéraire passant par la Chaussée de Marche. Ce choix est volontaire puisqu'il s'agit de la plus jolie rue mais aussi de la plus sécurisante puisque la rue du Relais sera un espace partagé sécurisé. Cette rue est aussi très intéressante d'un point de vue patrimonial. C'est d'ailleurs l'itinéraire qui a été choisi pour les promenades.

- La rue du Relais en espace partagé, cela signifie qu'elle sera intégrée à la place (les matériaux seront identiques) et que son entrée sera marquée par une bordure ainsi que par le placement de panneaux 20km/h (panneaux F19).

- Le nombre total de places de parking (51) sera supérieur à la situation actuelle.

- Un parking pour vélos est prévu à l'arrière du bâtiment mais il sera considéré comme une option dans le cahier des charges. En fonction du budget global, il sera directement intégré ou non. Les arceaux actuellement disponibles à l'avant du bâtiment seront maintenus.

- L'espace central de la place est de plain-pied. Le chapiteau utilisé lors des manifestations locales, notamment les événements cyclistes, y trouvera sa place de manière optimale.

- Dans le même ordre d'idée, des points d'accès à l'électricité seront bien présents sur la place via une intégration dans les murets, ce qui permettra un accès aisé lors des festivités ou lors de la venue de maraîchers. Le sapin de Noël sera également éclairé par ce biais.

- Le parking arrière est bien un parking public. Il sera donc aussi disponible pour les événements qui se déroulent dans la salle de village.

- Le choix du stationnement en épis le long de la chaussée de Marche a été réalisé avec la DGO1 et la Police. Différentes options ont été envisagées et celle qui a été validée est jugée comme la plus sécurisante. Un membre de la Commission souligne pourtant le fait que VIAS

recommande le stationnement en marche en arrière qui permet une meilleure visibilité et donc une meilleure sécurisation à la sortie.

- Les trottoirs auront bien des bordures saillantes.

- Le centre du rond-point restera surélevé et « vert ». Par contre, l'ensemble des autres éléments du rond-point (« les oreilles de Mickey ») seront franchissables pour permettre une circulation aisée des bus et du charroi agricole.

## 2.2 Remise d'avis de la CLDR

**Les membres de la CLDR approuvent l'avant-projet** d'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Emptinne.

Ils attirent toutefois l'attention des autorités communales et de l'auteur de projet sur les éléments suivants :

- **L'intégration des cyclistes dans l'ensemble du projet** doit être optimalisée en raison de la proximité du RAVeL et des objectifs stratégiques de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Sans oublier que dans les prochaines années les modes de déplacement doux devraient occuper une place de plus en plus importante dans le quotidien des habitants. L'auteur de projet et la commune expliquent que c'est bien le cas puisque la rue du Relais sera considérée comme un espace partagé dans lequel chaque utilisateur aura sa place.

- La présence d'un **parking pour vélos** est importante.

- **Le choix des matériaux** doit être pensé pour être esthétique mais aussi pour être durable (bien vieillir) et facile d'entretien. Les pavés drainants posent ainsi question sur les places de stationnement en épis qui se trouvent le long de la Chaussée de Marche. Ces places se situent en effet sous des arbres. Quelle sera leur évolution dans le temps ? D'autres matériaux pourraient être envisagés. Par exemple, des dalles plastiques alvéolées remplies de graviers collés ou encore des klinkers drainants. Une réflexion à ce sujet sera menée en tenant compte du fait que les matériaux choisis doivent aussi être résistants et prendre en compte le charroi agricole.

- **La question de l'éclairage** est essentielle et doit être envisagée de manière globale, même si le placement de candélabres intervient ultérieurement pour raison budgétaire. Les gaines doivent être prévues à cet effet aux bons endroits.

- Tout en tenant compte de la spécificité minérale des places et placettes du Condroz, **la verdurisation de l'espace devra être optimalisée**. Cela contribue fortement à l'esthétique et à la convivialité. Plusieurs points verts sont prévus et à l'avenir, si cela n'était pas suffisant, des bacs amovibles pourraient être envisagés comme c'est le cas sur la place de Maillen (commune d'Assesse).

- Les différentes options en matière de placement d'éléments verts et de mobilier urbain doivent impérativement **tenir compte de la circulation des véhicules d'urgence** et ne pas entraver leur efficacité.

## 3. Rapport annuel 2018

Le bilan 2018 de la CLDR est remis en séance et les membres de la CLDR ont jusqu'au vendredi 22 mars pour envoyer leurs remarques à la FRW. Passé ce délai, il sera considéré comme approuvé.

La proposition est reprise en annexe 2.

Le rapport doit être transmis à la DGO3 pour le 31 mars.

## 4. Divers

- La commune a répondu à l'appel à projets « C'est ma ruralité » en proposant un projet pour le village de Scy. Ce projet concerne l'aménagement de l'espace de la « source ». Un bac de récupération de l'eau, un banc et un kiosque sont ainsi envisagés. L'objectif est d'offrir aux habitants un espace de convivialité mais aussi de mettre en valeur la source. Cela concerne la fiche 22 du PCDR.

- Concernant l'aménagement du cœur de village de Schaltin (fiche-projet n°18), différentes plantations ont été effectuées, à savoir 40 fruitiers (dans le cadre de la semaine de l'arbre) sur le site du stade de Schaltin ainsi que 20 pommiers palissés dans le jardin du presbytère.

- Un appel à projets relatif au recensement des éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon a été lancé par le Ministre Collin. Jean-Paul Degotte, membre du GT Patrimoine, a préparé un dossier de candidature très complet mettant en avant les liens avec la démarche de Développement Rural et plus précisément les fiches 16 et 28. Ce dossier a été approuvé par le Collège communal et transmis au Ministre.

- Concernant l'aménagement d'une plaine de jeux à Natoye, un dossier est en cours d'approbation chez Infrasports.

- Concernant la place de la Grette à Natoye, la commune a reçu, dans le cadre d'un partenariat Province-Commune, une esquisse relative à l'aménagement. Elle sera présentée lors de la prochaine réunion.

- Les membres de la CLDR sont conviés à l'inauguration de l'aménagement du Bois de Cheumont le dimanche 21 avril à 11h.

**MERCI POUR VOTRE TRAVAIL ET VOTRE INVESTISSEMENT**

***Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :***
***Denis Defays (d.defays@frw.be – 083/66.07.70)***

Hamois - **O**pération de **D**éveloppement **R**ural

**Réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**
**Le 18 juin 2019**

***Membres présents :***
WARZÉE CAVERENNE V., ROLAND P-H., JADOT D., CELLIER G., DEGOTTE J-P., BALLEUX S., DESCAMPS Th., DEWEER D., GAUTHIER J., LEBRUN Ph., BESONHEZ Q., RASE J., MONJOIE A-S., BOUCHAT S., EECHAUTE D., RÉSIBOIS J., ALHADEFF S.

***Agent-relais communal :***
PECHEUR R.

***Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :***
DEFAYS D.

***Excusés***
DEPREZ M., SMETS B., BAUDOIN Ch., GONDRY Ph., BELPAIRE G., BOUILLOT P.

## 1. Approbation du CR de la réunion de CLDR du 12 mars

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

## 2. Avant-projet d'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Emptinne (Fiche-projet 1.10)

### 2.1 Présentation de l'avant-projet

Sur base des éléments présentés par l'auteur de projet (le bureau De Ceuster et associés) lors de la précédente réunion, les grandes lignes directrices de l'aménagement sont retracées pour permettre à chacun de se (re)mettre à niveau.

Une attention particulière est portée à l'évolution de la conception de cet avant-projet, depuis l'esquisse déposée lors de l'appel d'offres jusqu'à l'intégration des attentes/exigences des pouvoirs subsidiants mais aussi de la DGO1, des TEC, … Les évolutions liées aux contraintes budgétaires sont également pointées.

La présentation de l'avant-projet se trouve en annexe 1 de ce compte-rendu.

**<u>Les éléments suivants sont précisés suite au questionnement des membres de la CLDR :</u>**

- La rue du Relais en espace partagé, cela signifie qu'elle sera intégrée à la place (les matériaux seront identiques) et que son entrée sera marquée par une bordure ainsi que par le placement de panneaux 20km/h (panneaux F19).

- Le nombre total de places de parking (51) sera supérieur à la situation actuelle.

- L'espace central de la place est de plain-pied. Le chapiteau utilisé lors des manifestations locales, notamment les événements cyclistes, y trouvera sa place de manière optimale.

- Dans le même ordre d'idée, des points d'accès à l'électricité seront bien présents sur la place via une intégration dans les murets, ce qui permettra un accès aisé lors des festivités ou lors de la venue de maraîchers. Le sapin de Noël sera également éclairé par ce biais.

- Le parking arrière est bien un parking public. Il sera donc aussi disponible pour les événements qui se déroulent dans la salle de village.

- Le choix du stationnement en épis le long de la chaussée de Marche a été réalisé avec la DGO1 et la Police. Différentes options ont été envisagées et celle qui a été validée est jugée comme la plus sécurisante.

- Le centre du rond-point restera surélevé et « vert ». Par contre, l'ensemble des autres éléments du rond-point (« les oreilles de Mickey ») seront franchissables pour permettre une circulation aisée des bus et du charroi agricole.

## 2.2 Présentation de l'avis de la DGO3

Lors de la réunion du Comité d'accompagnement du 11 juin, les représentants de la DGO3 ont émis quatre remarques contraignantes mais très positives pour la bonne cohérence du projet :

- **Les places de stationnement situées à l'arrière du bâtiment de l'administration communale doivent être délimitées de manière précise** via dispositifs de délimitation des emplacements (plots blancs, dispositifs préfabriqués en caoutchouc fixés par vis tirefonds, …), afin d'éviter le stationnement anarchique. Cet aspect du projet est très important afin d'offrir une bonne lisibilité de l'espace aux citoyens.

- **Les éléments liés à l'usage du vélo (abri à vélo, range-vélos, borne de rechargement électrique**, …) avaient été retirés de l'avant-projet car la commune comptait les installer dans le cadre d'un appel à projet ultérieur, comme elle l'a déjà fait à d'autres endroits en collaboration avec la Maison du Tourisme. Sur demande de la DGO3, ces éléments sont à réintégrer à l'avant-projet car ils constituent un incitant important au développement de l'usage du vélo, notamment pour le personnel de l'administration communale, du futur CPAS ainsi que pour les citoyens. Sans oublier que nous sommes à deux pas du RAVeL.

- **Au niveau de l'éclairage**, il est demandé **d'intégrer à l'avant-projet l'ensemble du dispositif nécessaire**. Outre les gaines, les candélabres et/ou tout autre système de mise en lumière

doivent être envisagés. L'éclairage est en effet un élément indispensable pour la mise en place d'un projet global, cohérent, convivial et sécurisé.

- **Le placement de l'une ou l'autre poubelle** doit être envisagé (à placer idéalement à proximité des bancs).

### 2.3 Présentation de l'avis du fonctionnaire délégué

Le fonctionnaire délégué, qui sera amené à remettre un avis urbanistique sur le projet au moment de la demande de permis, a été consulté par l'auteur de projet.

Il a remis un avis favorable sur le projet avec une seule remarque : la nécessité de créer une zone tampon à l'arrière du bâtiment entre les places de stationnement et les propriétés des riverains.

Cet élément a été intégré à l'avant-projet.

### 2.4 Avis de la CLDR

**Les membres de la CLDR confirment leur approbation sur l'avant-projet** d'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Emptinne.

## 3. Etat d'avancement du projet d'aménagement d'une liaison douce entre Hamois et Achet

Le marché de travaux a été adjugé par le Collège communal. L'avis de la tutelle est positif. La Commune attend l'autorisation de l'administration régionale pour notifier l'adjudication à l'entreprise choisie.

La date de début des travaux pourra ensuite être programmée. Une réunion d'information à destination des riverains sera organisée dès que le timing sera connu.

## 4. Nouveaux projets à introduire en conventions

Sur base des discussions tenues en réunion, la CLDR a voté le passage de deux projets en lot 1 :

- Le premier concerne la fiche-projet n°21 : Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC. En effet, le bâtiment, dans son état actuel, ne répond plus aux besoins des utilisateurs (les bureaux du service communal de la Culture et de l'Accueil extra-scolaire, la salle d'exposition, …). Sa rénovation devient donc importante.

- Le second concerne la fiche-projet n°25 : Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives. Ce passage en lot 1 ouvrira la possibilité d'acquérir un terrain dans le prolongement des infrastructures existantes afin de permettre le développement futur des activités.

Ces deux projets pourront désormais, sur base d'une fiche-projet actualisée et d'un estimatif financier, faire l'objet d'une demande de subsides.

## 5. Bilan de l'avancée des projets du PCDR

Un tableau de suivi de l'état d'avancement de l'ensemble des projets du PCDR, repris en annexe 2, est distribué en séance et rapidement expliqué.

Il est proposé à chacun d'en prendre connaissance à tête reposée et de revenir avec ses questions/remarques/propositions lors de la prochaine réunion.

La CLDR demande déjà qu'une colonne reprenant les subsides potentiels et les porteurs de projets soit ajoutée. La FRW réalisera cet exercice sur base des informations reprises dans la partie 5 du PCDR.

## 6. Les suites

La prochaine réunion est programmée le 30 septembre 2019 à Heure-en-Famenne. Il s'agira d'une réunion inter-CLDR (avec Ciney, Havelange et Somme-Leuze) au cours de laquelle les chargés de missions du GAL Condroz-Famenne pourront présenter l'état d'avancement de leurs projets et faire les liens avec les projets des PCDR.

**MERCI POUR VOTRE TRAVAIL ET VOTRE INVESTISSEMENT**

***Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :***
***Denis Defays (d.defays@frw.be – 083/66.07.70)***

# Compte-rendu de la réunion inter-CLDR organisée à Heure-en-Famenne Le lundi 30 septembre 2019

*Cette réunion regroupait exceptionnellement les CLDR des communes de Hamois, Havelange, Somme-Leuze et Ciney. 45 personnes y ont participé, dont les représentants suivants de la CLDR de Hamois :*

WARZÉE CAVERENNE V., ROLAND P-H., CELLIER G., DESCAMPS Th., DEWEER D., GAUTHIER J., LEBRUN Ph., RASE J., BAUDOIN Ch.

***Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :***
DEFAYS D.

***Excusée :***
DAWANCE F., Présidente du GAL Condroz-Famenne

## 1. Objectifs de cette rencontre

Au programme de cette rencontre, les projets passés, présents et à venir du GAL Condroz-Famenne et les liens avec les fiches-projets des PCDR. L'occasion pour les participants de mieux comprendre les interactions possibles entre les deux dynamiques et de bien cerner le rôle du GAL comme porteur de projet de certaines fiches des PCDR.

## 2. Présentation des différences et des complémentarités entre les dynamiques « ODR » et « Leader »

| | ODR | Leader |
|---|---|---|
| Impulsion | Wallonie | Europe ⇨ Wallonie |
| Outil | PCDR : Programme Communal de Développement Rural | PDS : Plan de Développement Stratégique |
| Méthodologie | Diagnostic > stratégie > projets (fiches-projets) | |
| Territoire | Communal : Somme-Leuze ou Ciney ou Hamois ou Havelange | Supra-communal : Somme-Leuze et Ciney et Hamois et Havelange |
| Participation | Consultation de la population obligatoire | Information des acteurs potentiels + implication |
| Organe décisionnel | Conseil communal | Asbl CA du GAL (public/privé) |

| Organe de suivi | CLDR | CA du GAL (max 49% secteur public) |
|---|---|---|
| Porteur de projet | Commune, CPAS, OT, PCDN, GAL, Contrat de rivière, GT, bibliothèque, Associations locales, groupes de citoyens, … | Le GAL + partenaires |
| Financement | La Wallonie | La Wallonie et l'Europe |
| Subsides | 80% (60% pour les espaces publics) jusqu'au montant de 500.000 €, 50% sur le reste<br>90% pour les projets transcommunaux | |
| Postes éligibles | Investissements « briques » non subsidiés par d'autres | Etudes, salaires, promotion, … |
| Rôles FRW | Appui/conseil/animation de l'ensemble de l'ODR | Interface : appui méthodologique |
| Durée | 10 ans maximum | 7 ans |
| Complémentarités | - Etudes via GAL et infrastructures via PCDR<br>- Diagnostic de territoire | |

Pour ceux qui le souhaitent, de plus amples informations sont disponibles sur les sites suivants :

www.frw.be
http://www.condroz-famenne.be/

## 3. Présentation des projets du Gal Condroz Famenne

**Présentation de l'asbl GAL Condroz-Famenne par Amandine Mailleux (coordinatrice)**

**Quoi ?**

Le GAL Condroz-Famenne est une ASBL qui rassemble des acteurs publics et privés du territoire des quatre communes associées (Havelange, Hamois, Ciney et Somme-Leuze). L'ASBL est pilotée par un Conseil d'Administration composé de 17 personnes : une majorité de citoyens mais aussi des membres des conseils communaux de chaque commune. Le CA délègue à un bureau la gestion quotidienne qui travaille en collaboration avec la coordinatrice.

Le GAL est donc un lieu de rencontre entre les citoyens et le monde politique qui se concertent pour porter des projets concrets.

**Pourquoi ?**

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est un outil au service de tous. Il regroupe des acteurs dont l'objectif est de réfléchir sur la meilleure stratégie à mettre en place pour participer au développement du territoire rural local.

Il peut donc répondre à plusieurs enjeux identifiés dans des domaines très diversifiés : l'agriculture, le tourisme, l'environnement, la cohésion sociale, la mobilité, l'économie, ....

**Comment ?**

En réponse à l'appel à projets LEADER lancé par le Gouvernement wallon en septembre 2014, le GAL Condroz-Famenne a élaboré et déposé à la mi-février 2015 une Stratégie de Développement Local (SDL) articulée autour de différents projets. Celle-ci a pour thème fédérateur : *"en route vers un territoire rural attractif, accueillant, riche de son patrimoine, qui entreprend, se diversifie, valorise ses atouts et s'engage pour le bien être de toutes les générations tout en relevant les défis de l'avenir".*

Il a ensuite été sélectionné par le gouvernement wallon ainsi que 19 autres GAL en Wallonie. Les projets du GAL Condroz-Famenne bénéficient donc des subsides LEADER cofinancés par la Région wallonne et l'Europe ainsi que les communes associées pour mener à bien ses projets jusqu'en 2020. Depuis 2017, le GAL reçoit également un subside de la Province de Namur pour ses actions supracommunales.

**Présentation des projets portés par le GAL**

Les différentes chargées de mission ont ensuite présenté les différents projets du GAL, à savoir :

Le projet « cohésion sociale » : Morgane Renard
Le projet « Economie » : Audrey Mélotte
Le projet « Mobilité » : Morgane Renard
Le projet « Tourisme » : Cindy Hodeige
Le projet « Agriculture » : Nina Legros

Nous vous invitons à vous référer à la présentation reprise en annexe ou à vous rendre sur le site : http://www.condroz-famenne.be/

## 4. Eléments généraux de réflexion soulevés lors des échanges

- Concernant la fiche « cohésion sociale » et constatant l'ampleur du chantier encore à venir :
    - Une chargée de mission à mi-temps semble insuffisante. Des réflexions pour augmenter ce temps de travail devraient être recherchées.
    - Des recherches d'autres leviers d'actions (appels à projets Fondation Roi Baudouin par exemple) doivent être initiées pour permettre un déploiement complet de cette fiche-projet dont l'importance ne fait aucun doute en milieu rural.

- De manière générale, la question de la communication vers le grand public est posée. En effet, chacun des projets présentés, pour bien fonctionner, nécessite de toucher les publics-cibles concernés. La coordinatrice du GAL détaille l'ensemble des actions de communication qui sont menées : site internet, page facebook, capsules vidéos sur la chaîne de télévision locale MAtele, actions ciblées, travail avec les personnes relais, … Ce qui traduit bien les

difficultés d'une communication efficace et ciblée. Ce souci étant également rencontré dans le cadre des ODR.

Pour visualiser les capsules vidéos du p'tit journal du GAL : https://www.matele.be/le-p-tit-journal-du-gal

- La question du volontariat/bénévolat est également discutée, notamment les contraintes administratives et légales qui y sont liées, par exemple pour les personnes en recherche d'emploi. La question des assurances et des responsabilités est également soulevée.

- A plusieurs reprises, l'attention est portée sur les interactions avec les fiches-projets des PCDR, démontrant bien les complémentarités entre les actions menées dans le GAL et les subsides possibles du Développement Rural. Voici deux exemples concrets :

    - En matière d'économie, le GAL et les PCDR visent tous deux le soutien aux indépendants. Le GAL multiplie les démarches de mise en réseau et de promotion des acteurs locaux alors que le Développement Rural peut lui intervenir dans la création d'infrastructures: espaces de coworking, maisons multiservices, ateliers ruraux, … Les deux dynamiques sont donc bien complémentaires.

    - En matière de mobilité, c'est l'usage de la mobilité active qui est envisagé dans les deux dynamiques. Là où le GAL travaille sur la sensibilisation et la promotion, plusieurs fiches-projets des PCDR misent sur la création d'infrastructures (pistes cyclables, liaisons inter-villages, …).

- A plusieurs reprises également, la FRW attire l'attention des communes sur la possibilité de mener à bien des projets transcommunaux dans le cadre du Développement Rural. Un taux de subsides de 90% peut alors être obtenu.

## 5. Clôture de la soirée

La soirée s'est clôturée par un verre de l'amitié offert par le GAL Condroz-Famenne. Les membres des différentes CLDR ont ainsi pu échanger entre eux mais aussi avec les chargées de mission du GAL.

---

***Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :***
***Denis Defays (d.defays@frw.be – 083/66.07.75)***